L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 5 AOUT 1892.

OFFICIEL.

Assemblée Générale

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE

Session régulière de 1892.

No 901] LOI

Pour prévenir les coalitions (trusts) ou combinaisons destinées à restreindre le commerce, à contrôler la valeur des marchandises et des denrées sur le marché; pour frapper d'une pénalité les personnes, corporations, sociétés commerciales, raisons sociales et associations de personnes qui se coalisent dans le but ci-dessus; pour favoriser la libre concurrence dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que, après le vote de la présente loi, il sera illégal de la part de tout individu, de toute raison sociale, de toute compagnie, corporation ou association, d'organiser et de maintenir une combinaison quelconque, un accord, une entente, en termes exprès ou par induction, en se coalisant avec d'autres individus, d'autres raisons sociales, d'autres associations, compagnies ou corporations, pour un des objets quelconques qui suivent, savoir: 1. pour créer et déterminer des restrictions dans le commerce; 2. pour limiter ou réduire la production, augmenter ou réduire le prix des marchandises et des produits; 3. Pour empêcher la concurrence dans la fabrication, la confection, le transport, la vente ou l'achat de marchandises et de produits; 4. Pour fixer à un prix quelconque, ou le contrôler d'une manière ou d'une autre, la valeur des marchandises, produits ou articles de commerce en général destinés à la consommation dans l'Etat; 5. pour conclure ou exécuter un contrat, une obligation ou un accord d'une nature quelconque, en vertu duquel lesdites sociétés s'obligent à ne pas vendre et à ne pas transporter un article de commerce ou de consommation au dessous d'un prix convenu, ou en vertu duquel ils conviennent de maintenir le prix desdits articles à un chiffre fixe ou gradué; en vertu duquel ils pourront aussi d'une manière quelconque établir ou régler entre eux le prix d'un article ou d'un produit, ou de son transport, de manière à empêcher toute libre concurrence, dans la vente ou le transport desdits articles en vertu duquel, en outre, ils s'accordent à combiner leurs intérêts en vue de la vente et du transport de tous les articles dont ils veulent commander les prix.

Sec. 2—Il est de plus décrété, etc., Que toute corporation possédant une charte en vertu des lois de la Louisiane, qui sera convaincue d'avoir violé les dispositions de la présente loi, perdra ses droits et ses franchises, et elle cessera d'exister comme corporation. Il sera du devoir de l'avocat général, par sa propre initiative, et sans la permission ou l'ordre d'une Cour ou d'un juge, d'instituer, au nom de l'Etat de la Louisiane, une action tendant à l'abolition des droits et franchises de la corporation délinquante et à la dissolution de son existence comme corporation.

Sec. 3—Il est de plus décrété, etc., Que toute corporation étrangère ou toute corporation organisée en vertu des lois d'un Etat quelconque, qui sera convaincue d'avoir violé les dispositions de cette loi, n'aura plus le droit de faire aucune affaire dans l'Etat. Il sera du devoir de l'avocat-général de mettre cette dernière disposition en vigueur au moyen d'injonctions et d'autres mesures judiciaires, au nom de l'Etat de la Louisiane.

Sec. 4—Il est de plus décrété, etc., Que toute violation de l'une des dispositions de cette loi ou de toutes ses dispositions constituera une coalition illégale (conspiracy) contre le commerce, et toute personne faisant partie de ou pouvant plus tard faire partie de cette coalition, ou qui aidera celle ci, ou qui, comme principal, directeur ou agent exécutera les stipulations, objets, prix, taux ou ordres émanant de ladite coalition, sera condamnée à une amende de cent dollars au moins et de mille dollars au plus, et à un emprisonnement au pénitencier dont la durée sera de six mois au moins et d'un an au plus, ou à l'amende et à l'emprisonnement en même temps, ainsi que le déciderа la cour. Il sera du devoir de l'avocat-général et des avocats de district, dans leurs juridictions respectives, de mettre en vigueur cette disposition. Tout avocat de district d'une paroisse quelconque obtenant une condamnation en vertu de la présente disposition aura droit au chiffre d'honoraires que lui accorde la loi pour de pareilles poursuites.

Sec. 5- Il est de plus décrété, etc., Que dans tout acte d'accusation (indictment) pour un délit prévu dans la présente loi, il suffira d'indiquer le but ou les affaits des coalitions (trusts) ou combinaisons, et de dénoncer que l'accusé faisait partie de la coalition ou combinaison, et qu'il a agi de concert avec elle ou par ses ordres. Il ne sera pas nécessaire de donner le nom du *Trust* et de le décrire, ni de dire l'époque et le lieu où ledit *trust* a été vu. Il est bien entendu qu'aucun contrat, et qu'aucune entente, qui ne comprend pas une stipulation entre les parties de partager les profits dudit contrat, et qu'aucun contrat qui ne vise pas à un partage de profits, ne sera considéré comme constituant une violation de la disposition de la loi.

Sec. 6.—Il est de plus décrété, etc., Que dans les poursuites instituées en vertu de cette loi, il ne sera pas nécessaire de mentionner en preuve les noms des membres appartenant au trust ou à la combinaison.

Sec. 7.—Il est de plus décrété, etc., Que tout contrat ou tout arrangement conclu en violation des dispositions de cette loi est absolument nul.

Sec. 8.—Il est de plus décrété, etc., Que les dispositions de cette loi ne s'appliqueront pas aux produits agricoles ou aux bestiaux, tant qu'ils seront entre les mains du producteur ou de l'éleveur. Elles ne s'appliqueront pas non plus aux combinaisons, ou coalitions de travailleurs, opérées dans le but d'obtenir une augmentation de gages ou la redressement de griefs particuliers.

Sec. 9.—Il est de plus décrété, etc., Que cette loi sera mise en vigueur dès qu'elle aura été votée, et que toutes lois ou parties de lois contraires à la présente sont et demeurent rappelées.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 7 juillet 1892.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme :

T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 91] RÉSOLUTION CONCURRENTE

Relative à l'établissement de la chaussée du chemin de fer Central de l'Illinois et à ses effets sur les eaux de la crevasse dans la paroisse Iberville et d'autres paroisses.

Résolu par le Sénat, avec le concours de la Chambre, Que le Gouverneur de l'Etat est invité à faire faire dans le plus bref délai par le Board des Ingénieurs d'Etat un examen de la chaussée construite par le chemin de fer Central de l'Illinois, et à leur demander un rapport sur la question de savoir si, selon eux, ladite chaussée n'empêche pas l'écoulement naturel des eaux de la crevasse et ne les refoule pas ainsi d'une manière nuisible sur les habitations de toutes les paroisses, depuis Iberville jusqu'à la Nouvelle-Orléans.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre de Représentants.

CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 7 juillet 1892.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme :

T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 92] RÉSOLUTION CONCURRENTE DE LA CHAMBRE No 13.

Résolution invitant les Représentants et Sénateurs de la Louisiane au Congrès à faire tous leurs efforts auprès des ingénieurs chargés du dragage du bayou Lafourche, pour les décider à commencer les travaux de l'embouchure dudit bayou.

Attendu que le Congrès des Etats-Unis a voté une allocation pour draguer le bayou Lafourche;

Attendu que la Bayou Lafourche est un des plus importants cours d'eau de la Louisiane, arrosant un pays d'une extrême fertilité mais exposé malheureusement à des inondations annuelles parce que l'embouchure dudit bayou est obstruée;

Attendu que l'obstruction non seulement empêche le libre écoulement des eaux mais détermine la formation de bancs de sable dans le lit du bayou, ce qui ajoute au danger de l'inondation parce que ces bancs de sable augmentent tous les ans,—

Résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que les représentants et sénateurs de la Louisiane au Congrès sont respectueusement invités à faire tous leurs efforts auprès de l'ingénieur chargé du dragage du Bayou Lafourche pour qu'il emploie les fonds à sa disposition aux travaux à exécuter à l'embouchure dudit bayou, là où il se jette dans le Golfe du Mexique, au lieu de commencer à draguer à la tête du bayou, là où il se réunit au Mississipi qui l'alimente de ses eaux.

Il est de plus résolu, Que des copies de la présente résolution seront adressées à nos sénateurs et représentants au Congrès.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

H. R. LOTT,
Président pro tem. du Sénat,

Approuvé le 7 juillet 1892.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme :

T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

Nouvelles artistiques.

Nous empruntons les petits faits suivants à nos derniers échanges de Paris.

Un nouveau Marcel, nouveau pour Paris, disons-nous, vient de se produire à l'Opéra, ce qui ajoutait un intérêt de curiosité aux *Huguenots*. Nous voulons parler de M. Chambon, une basse qui arrive de Marseille, où ses succès ont été nombreux.

La presse parisienne constate qu'il a reçu excellent accueil et que sa réussite a été complète, décisive au cinquième acte surtout.

Doué d'un physique superbe, ce qui ne gâte jamais rien, même pour les hommes M. Chambon, dit l'*Europe Artiste*, possède une voix sympathique et bien timurée, qui porte admirablement dans l'immense vaisseau de l'Académie de Musique; de plus il met, dans son jeu, l'émotion, la conviction qui font si souvent défaut aux artistes du chant. M. Bertrand ne pouvait faire meilleure acquisition.

Mlle Carrère, mieux à sa place dans la Marguerite des *Huguenots*, que dans celle de Goethe et Gounod, a été justement associée au triomphe du débutant. Elégante, distinguée, gracieuse, elle a montré de sérieuses qualités de diction dramatique et vocalise en chantonne légère consommée. Une physionomie mobile et expressive lui donne beaucoup de charme et prouve de sérieuses études de comédie, en même temps qu'un tempérament artistique très développé.

Le même journal, en parlant d'un des anciens pensionnaires de l'Opéra M. Maudier de Montjau (direction de M. L. Placide Canonge) écrit, à propos de cette même représentation : "Ensemble exceptionnel qui marchait..... à la baguette, sous la conduite de M Madier de Montjau, dont la science et les efforts n'ont pas peu contribué à la brillante réussite de cette soirée"

—Le même confrère écrit encore :

"Quant à M. Paulin, il intente au procès à son directeur, qui lui a un peu trop brusquement signifié son congé, sous le prétexte fallacieux qu'il ne peut entretenir autant de ténors si chèrement payés, avec les ressources du budget. M. Bertrand n'aurait-il pu faire cette réflexion avant l'engagement au lieu de la faire après? Il me semble que c'eût été beaucoup mieux."

—Mlle Calvé, qui vient d'être l'étoile de la saison londonienne, a payé à M. Carvalho, directeur de l'Opéra Comique, un dédit de cent mille francs, afin de pouvoir faire une tournée artistique aux Etats Unis.

—Le théâtre de Cordoue vient d'être détruit par un incendie.

—MM. Choudens, les éditeurs parisiens, viennent de se rendre acquéreurs de l'*Apollonide*, drame lyrique de MM. Leconte de Lisle et Frantz Serrans, au prix de 36,000 francs. Cet ouvrage sera monté l'hiver prochain sur l'une des grandes scènes lyriques de Paris.

—M. Henri Meilhac travaille en ce moment à une comédie destinée au Théâtre-Français.

—On étudie à l'Opéra (Paris) *Stratonice*, opéra en deux actes de M. Fournier.

—M. Bertrand, le nouveau directeur de l'Opéra, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

—Nous sommes heureux d'emprunter au *Journal de Marseille* (20 juillet 1892) l'article suivant, si complètement justifié par la supériorité de talent du magistrat auquel il s'adresse : l'honorable Edouard Bermudez, ex-Chief Justice de la Cour Suprême de la Louisiane, l'un des juristes les plus éminents du barreau américain :

HOMMAGE A UN ÉMINENT MAGISTRAT LOUISIANAIS.

Les nombreuses relations que notre ville entretient avec la Nouvelle-Orléans, ancienne colonie française, feront lire avec intérêt, nous l'espérons, l'article suivant que nous traduisons d'un journal louisianais, sur le *chief justice* de la Cour Suprême de la Louisiane, ancien ami de la France, qui vient à Paris, il y peu d'années, fait accueillir par notre cour de Cassation avec une distinction proportionnée à son grand mérite, et admis aux honneurs de l'audience publique à côté de M. le Président.

"La retraite de notre éminent juriste de la Présidence de la Cour Suprême de la Louisiane, a été vue avec un profond regret par le Barreau et la grande masse du public. Le *chief-justice* Bermudes est d'une ancienne et distinguée famille coloniale, et a conservé la courtoisie de manières et les chevaleresques instincts de ses ancêtres. Personnellement, il se montre jusqu'au bout des ongles, le gentilhomme accompli que le peuple admirait, et dans l'inflexible impartialité, dans l'esprit cultivé et juridique duquel il avait mis la plus complète confiance.

"M. Bermudes avait rang parmi les plus habiles consultants et avocats du barreau de cet Etat, et sa nomination par le gouverneur Wilts, en 1880, à la position élevée qu'il a occupée avec tant de dignité et d'aptitude, est si profitablement pour la jurisprudence de l'Etat, obtint l'approbation générale du peuple. Dans les annales de la magistrature suprême de cet Etat, M. Bermudes prendra rang à côté des plus remarquables juristes qui aient honoré la place qu'il vient d'occuper pendant douze années.

"Il a eu à résoudre des questions de droit constitutionnel, et les a résolues avec l'indépendance exempte de crainte d'un patriote américain, imbu de la connaissance des principes qui sont la sauvegarde des libertés et des droits américains, et il a contribué matériellement au maintien de ces précieuses sauvegardes. Ses décisions dans les questions de jurisprudence civile, n'ont pas en moins de valeur pour le peuple de cet Etat.

"Depuis quelque temps, la santé de l'éminent juriste s'était altérée; mais ses nombreux amis et ses ardents admirateurs ont des raisons d'espérer qu'il reprendra de nouveau bientôt la place prééminente qui l'attend au barreau de la Louisiane."

Les amis et admirateurs de l'ex *Chief justice* en France, notamment au barreau de Marseille, s'associent avec joie à cette espérance.

WEST END.

Ce soir, après l'arrivée du train de six heures, grand concert en trois parties, sous présidence des *maestros*, dont ne s'abstient jamais l'auditoire et qui donnent toujours les artistes avec beaucoup de grâce consommée.

Appelons l'attention sur les numéros que voici : Choix de morceaux du *Grand Mogol*, Andran; *Mignon*, polka, Waldteufel; *A si la i* danse nègre, Bandoc; *La corde brisée*, Sullivan, solo de cornet par M. Armand Vanzay; *Réveil du printemps*, Bach; *La Bague*, O. Métra; Grande fantaisie sur *Hérodiade*, Massenet; *Souvenir de Verdi*, Godfrey; *Ebrria*, Schumann.

Dr. PRICE'S Cream Baking Powder.

En consommation dans des millions de familles. La première de toutes depuis 40 ans

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 5 août 1892.—Indications pour la Louisiane: Temps beau, excepté averses sur la côte; vents du sud.

Température du 4 août 1892.
Thermomètre de E. & L. COLTON, Opticiens, No 143 rue de Canal.
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	84	26
Midi	86	27
3 P. M.	86	27
6 P. M.	84	26

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES.

Inscrits au Bureau de l'état civil dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Will à Fall à Mlle Mary Braxton.
Jake Sherd à Mlle J. Williams.
Erick Petersen à Mlle Elizabeth Voelker.
Walter Fisher à Mlle Annie Jones.
George E. Canby à Mlle Bridget Ryan.
John R. Mosquilling à Mlle Louise U. Willis.
Louis B. Cass à Mlle Veuve Mary Smith.
Auguste Mickenhain à Mlle Louise Anthonne.
George Trahant à Mlle Marceline Rueb.
Vincent Burgan à Mlle Mary J. A. Holthouse.

Naissances.

Mme A. F. Chevalley, un garçon.
Mme Frederick Zimmer, un garçon.
Mme Moses Jackson, un garçon.
Mme Edward J. Vos, un garçon.
Mme Thomas Mallon, une fille.
Mme M. Zipfel, une fille.
Mme Fred Becker, un garçon.
Mme James Dwyer, un garçon.
Mme Andrew J. Weinberger, une fille.
Mme Julius J. Hatier, un garçon.
Mme George Montégut, un garçon.

Décès.

Cecilia Lothmann, 37 ans, 393 rue Philip.
James E. Waterhouse, 37 ans, rues Galvez et Marigny.
William Nero, 62 ans, 480 rue Delachaise.
Mme Anna Treude, 35 ans, 125 rue Bel Air.
Bernd Magruder, 27 ans, 38 rue Newton.
Margaret Vincent, 26 ans, rues Chestnut et Peters.
Henry P. Thiery, 3 mois, 97 rue Union.
Mme Veuve Jacob Faust, 70 ans, 99 rue Marigny.
George M. Julier, 23 ans, 810 rue Bourgogne.
Mme Mary E. Klumpp 23 ans, 99½ rue Orleans.
J. Matt. McNeany, 9 mois, 429 rue Commerce.
Mme Veuve Charles Lange, 75 ans, Asile de la Sainte-Famille.
Loretta C. Connors, 10 mois, 427 1/2 rue Troisième.
Adèle Jacques, 6 jours, 35 rue Annette.
Elvina Foy, 82 ans, rues Remparts et Ursulines.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations :

Succession de J. Schweitzer à Mme A. Pons, cinq terrains bornés par les rues Ste-Anne, Roman, Prieur et Orléans, $7,270, et deux terrains bornés par les rues Orléans, Derbigny, St-Pierre et Roman, $2,195.

La même à Mme C. Desclos, un terrain borné par les rues Ste-Anne, Royale, Dumaine et Bourbon, $4,525.

La même à J. Louqui, deux terrains bornés par les rues Wareaw, Havana, Industrie, Broad et agriculture, $1,090.

La même à J. Darribère, un terrain borné par les rues Ste-Anne, Chartres, Royale et St Antoine, $3,575.

La même à A. Mesdouchis, un terrain borné par les rues Ste-Anne, Roman, Orléans et Prieur, $1,800.

Cour Civile de District.—J. S. Richardson et autres contre la ville.

Une injonction est accordée aux demandeurs pour empêcher la vente des franchises du Annunciation et Tchoupitoulas R. R.

Les successions de Paul Chaberret et Mme A. P. Grout, sont ouvertes.

Henry C. H. Frederick contre James Kelly, pour $219 23.

Cour Criminelle.—Section A.—James Baldwin, coups et blessures, 1 an et $1,000 d'amende.

W. J. Coleman, vol, 2 ans.

Agnes Williams, abus de confiance, 6 mois et $25 d'amende.

Loi du Dimanche.—MM. Levy & Block, Lion, A. V. Gomez et autres marchands, accusés de violation de la loi du dimanche, ont été renvoyés devant la cour criminelle sous caution de $250.

Auberge monstre.—M. E. Guichaud nous a montré, hier, dans nos bureaux, la plus étonnante auberge que nous ayons jamais vue; plus grosse, certainement, qu'une tête humaine et pesant 4 livres environ. C'est tout simplement un prodige que ce fait. Elle est du jardin de M. Guichard, mais elle provient de graines fournis par un jardinier de premier ordre, M. Emile Corneille, dont la pépinière se trouve au coin des rues Caffin et St-Claude, tout à fait au fond du Troisième District. Il paraît que les aubergines, de l'espèce cultivée par M. Emile Corneille, sont remarquables, non seulement par leurs dimensions, mais par leur goût qui est délicieux.

Arrestation.—Le sergent Day a arrêté, à l'intersection des rues Franklin et Douane, un nègre de 29 ans, prétendant se nommer George Holloway, mais dont le véritable nom est Noah Jackson. Il est accusé d'avoir assassiné, il y a trois ans, à Fresnier, paroisse St-Jean-Baptiste, un nègre connu sous le nom de Shelvy.

Le prisonnier sera détenu à la Prison de Paroisse, en attendant l'arrivée du shérif de la paroisse St-Jean Baptiste.

Autres arrestations.—Les detectives Flood et Littleton ont arrêté, hier soir, au coin des rues Annunciation et Robin, un jeune nègre de 16 ans nommé Jos. Wilson alias Dude Wilson qui, hier vers 1 heure de l'après-midi, avait volé chez Mme E. W. Pritz, No 204 rue du Camp, où il est employé, un paquet de livres évalués $20. Les livres ont été retrouvés au coin des rues Melpomène et Prytanée, chez une femme de couleur nommée Hattie, à qui Wilson les avait donnés à garder.

Ils ont aussi écroué au poste du premier precinct un individu prétendant se nommer Jim Paine, qui est accusé d'avoir, il y a environ une semaine, attaqué et grièvement blessé à coups de manche de hache M. Moran, qui tient une grocerie au coin des rues Melpomène et Camp. Le prétendu Paine, qui est un pugiliste, a travaillé chez plusieurs patronnes sous les noms de Jim Kern, Jim Burns et Jim Kane On n'a pu parvenir à découvrir son identité.

Blessé.—Un nommé J. M. Martin, âgé de 31 ans, employé comme charpentier par la Compagnie du Southern Pacific RR., travaillait hier à 10:45 heures du matin, au pied de la rue Lafayette, quand il s'est accidentellement blessé au genou droit avec une hache. Après avoir reçu les soins des étudiants, il a été transporté chez lui, No 83 rue Peydras.

Arrêté pour vol.—Les detectives Flotte et Dale ont arrêté hier, rue Sud Hempstead près Canal, une nommée Amélia Steigler, accusée d'avoir volé à Marie Deschler, qui demeure au No 55 de la rue Peters, à Alger, trois bagues en or évaluées $15 Le vol remonte au mois de décembre 1891.

Accident.—A 9 heures du matin, Daniel Cobles, un nègre de 36 ans, qui demeure au canal Harrey, et est employé à la M. C. H. Lumber Co., à Gretna, a eu la main droite écrasée dans un engrenage. Il a été transporté à l'hôpital dans une voiture d'ambulance.

La chaleur.—A 11 h. 30 du matin un ferblantier nommé Rudolph Holtzer, qui faisait des réparations sur le toit de l'immeuble situé au coin des rues Villeré et Conti, a été suffoqué par la chaleur. Une voiture d'ambulance a été appelée et après avoir reçu les soins des étudiants, il a été reconduit chez lui No 38 rue Nord Rampart.

Aliénés.—Le coroner Dr C. L. Semmes a demandé hier à la Cour Civile l'aliénation des papiers nécessaires à l'envoi à Jackson, des aliénés suivants:

Lætitia Sullot, Kate Simmons, Marie Delord, Julia McCarthy, Catherine Hays, Emma Kline, une nommée Mamie Fannie Tottingham, Nick Moore, E. Zimmerman, J. Woodring, L. Kreager, Tappfel, T. Mace, Wm Sheehan, J. Azerol, Joe Behan, Wm Burris, Aaron Lee, Louis Francis, By Martin.

Chute.—Julius Jung, un enfant de sept ans, dont les parents demeurent au No 811 1/2 de la rue Magnolia, jouait hier soir à 7 heures, rue Septième entre Camp et Magnolia, quand il est tombé d'une pile de bois de construction, et s'est cassé la bras gauche. Il a reçu les soins du Dr. Hplis.

Accident de voiture.—Hier soir, à 6 heures 15, un cheval attelé à un buggy contenant deux dames et un enfant s'est emporté rue Baronne, près Canal, et a pris en course jusqu'à l'encoignure Julie et Baronne, où il a été arrêté par un agent du nom de J. Smith. Les dames n'ont pas été blessées.

L'agent Smith a été assez grièvement blessé. Il a été transporté à l'hôpital.

Menus faits.—On s'occupe en ce moment de la pose des niveaux pour la mise à exécution du système d'égouts adopté par le Conseil.

Ce système sera appliqué d'abord dans une certaine section de la ville limitée par Claiborne et le fleuve, et à Carrollton par Jeannette et Eughien.

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Pour l'Exposition de Chicago.

Paris, 4 août—Des arrangements se font en ce moment par le commissaire résident ici, pour obtenir que le célèbre corps de musique de la garde républicaine, aille à Chicago pendant l'été de 1893.

Le commissaire résident a entamé aussi des négociations avec la Comédie-Française pour que la célèbre troupe d'artistes se rende à Chicago, en 1893.

M. Jules Claretie, le directeur, M. Camille M. Krantz, le commissaire général français pour Chicago, et M. Antonin Proust, le commissaire des arts français, pour Chicago, sont tous en faveur de ce projet, et donnent leur appui au commissaire résident pour atteindre ce but.

M. Coolidge, ministre des Etats-Unis en France, a été consulté à ce sujet.

Choléra à Paris.

Paris, 4 août—Quatre personnes de la même famille sont mortes aujourd'hui rue St-Maur, en cette ville, du choléra, dit on.

Six autres cas ont été constatés ici.

Dans les faubourgs de St Ouen et St Denis la maladie se propage.

Les relations diplomatiques suspendues entre Madagascar et la France.

Paris, 4 août—Le *Temps* publie des nouvelles de Madagascar, disant que les relations diplomatiques entre celui ci et le Résident français ont été suspendues à cause des intrigues des missionnaires anglais.

Bonte française—Banque de France.

Paris, 4 août — Le trois pour cent est coté à 99 francs 15 centimes.

L'état hebdomadaire de la Banque de France indique une augmentation de 8,825,000 francs en or et de 1,825,000 francs en argent.

Mort de M. John P. Bigelow.

Londres, 4 août—M. John P Bigelow a succombé lundi soir à une maladie de cœur. Il avait été ligoté du gouvernement américain à Londres.

La situation financière en Italie.

Rome 4 août—Les nouvelles reçues au ministère indiquent que la récolte de blé en Italie sera au général au dessous de ce que l'on croyait.

La récolte de raisins est jusqu'ici satisfaisante.

Les importations pendant les premiers six mois de l'année actuelle indiquent un gain net pour l'Italie dans sa dette étrangère de 102,000,000 lires.

Les recettes de douane en Italie pour l'année fiscale finissant le 30 juin, comparativement à l'année précédente, indique une baisse de 50,792,000 lires.

Le General Oliver L. Spaulding.

Londres, 4 août—Le général Oliver L. Spaulding, assistant secrétaire de la trésorerie des Etats-Unis, qui a fait une tournée en Europe, s'est embarqué de Southampton pour New York à bord du steamer *Spree* de la ligne North German Lloyd.

Le correspondant du Times à Berlin lié à Général Herrfurth-Miquel.

Londres, 4 août—Le correspondant du *Times* à Berlin écrit : Il n'y a pas de doute maintenant que le ministre Herrfurth a déjà donné sa démission ou qu'il le fera très prochainement. Le malentendu entre lui et le ministre Miquel est dû, croit-on, à l'opposition de M Herrfurth au transfert proposé des taxes sur les terres et les propriétés de l'Etat à la municipalité et l'abolit ou du "les hunc" par lequel un surplus de plus de 750,000 livres sterling provenant des droits sur les bestiaux et le maïs est remis à la municipalité.

Rumeurs relativement au mauvais état financier de plusieurs maisons de commerce.

Londres, 4 août—Le journal *News*, dit :

"Les rumeurs inquiétantes qui circulaient hier à l'égard du crédit de certaines maisons de commerce, semblent être fondées, dit-on, aujourd'hui.

Les dites maisons auraient subi de fortes pertes dans les graines et les produits.

Le *News* ne mentionne aucun nom.

L'empereur d'Allemagne en Angleterre.

Cowes, 4 août—La reine a donné à dîner hier après-midi dans la salle Indienne du Osborne House. Parmi les hôtes figurant l'empereur Guillaume, le prince de Galles, le prince Henri de Prusse, le duc de Connaught, le duc de Schleswig-Holstein, Lord et Lady Salisbury et quelques autres notabilités. A la fin du dîner, la reine a bu à la santé de l'empereur Guillaume qui a ensuite porté un toast à la reine Victoria.

Le yacht impérial *Kaiser Adler*, sur lequel l'empereur a fait le voyage de Wilhemshaven à Cowes, a été entièrement remis à neuf et fait l'admiration de tous. Parmi les décorations sont plusieurs tableaux par l'empereur et le prince Henri. Tout l'ameublement du yacht est des plus simples. Sur la table dans la salle d'étude de sa majesté, est un exemplaire du dernier roman de Emile Zola, "La Débacle." La salle à manger est très simplement meublée; le seul objet tendant à relever son extrême simplicité est un piano, surmonté de portraits de l'impératrice et de ses fils.

De l'autre côté de la salle est un portrait dans un des panneaux, du prince Bismarck et une photographie du comte Von Moltke. Dans un des salons est une tablette avec cette inscription : "le comte Von Moltke a occupé une fois cette chambre."

Pendant son récent voyage sur son yacht, l'empereur se levait chaque jour à 7 heures. Il prenait un bain froid, et ensuite un léger déjeuner. Sa majesté recevait alors les divers rapports, puis passait une couple d'heures au travail. Un second déjeuner était alors servi auquel étaient invités à tour de rôle les officiers du Kaiser Adler.

Sa Majesté, après avoir fait une longue promenade sur le pont de yacht, se retirait dans son cabinet de lecture et passait le reste de l'après-midi à travailler et à 8 heures, on servait le dîner.

Le gouvernement russe demande une réduction du tarif allemand sur les graines.

Berlin, 4 août—On annonce semi-officiellement que la Russie ayant exprimé le désir d'entamer des négociations avec le gouvernement, relativement à une réduction du tarif allemand sur les graines, des délégués du ministère prussien auront une conférence, lundi prochain, avec les autorités impériales allemandes, et discuteront les propositions faites par la Russie.

M. John Morley.

Londres, 4 août—La Presse Associée est autorisée à dire que M. John Morley a consenti à accepter la position de ministre.

Quarantaine contre tous les navires arrivant de ports turcs sur la mer Noire.

Vienne, 4 août—Pour empêcher, si cela est possible, l'introduction du choléra en Autriche, le gouvernement a lancé un ordre établissant une quarantaine d'une semaine contre tous les navires arrivant des ports turcs sur la mer Noire dans les ports autrichiens.

Les dits navires seront rigoureusement inspectés et désinfectés.

Le Pape Léon XIII—Le Turquie et le Paganisme.

Rome, 4 août—Le Pape Léon XIII répond par une négative inflexible à tous ceux qui ont essayé ou comptent de le détacher de sa politique démocratique et républicaine à l'égard de la France.

L'autre jour le Pape a reçu M. Luigi Sacchetti, qui portait la rose dorée à la reine de Portugal, et a conversé longtemps avec lui sur la situation en France.

M. Sacchetti, qui vient de passer quelque temps à Paris, a fait des commentaires sur les difficultés de la position du nonce papal en cette dernière ville, et l'étendue de l'opposition à la politique papale.

Sa Sainteté a répondu avec fermeté: "Nous savons tout cela, mais nous serons vainqueurs, l'incerse."

Les négociations entre la Turquie et la Papauté prennent chaque jour un caractère plus amical et plus intime.

Jusqu'ici, malgré les clauses du traité de Bruxelles, les Turcs ont protégé le trafic des esclaves.

Le comité central du mouvement contre le trafic des esclaves prend des mesures en ce moment pour appliquer strictement le traité et espère obtenir l'aide de la Turquie, pour mettre en vigueur les clauses du dit traité. Le comité a l'appui du gouvernement français à cet effet.

Le nouveau Parlement.—Le discours du trône.

Londres, 4 août—Le nouveau Parlement s'est assemblé cette après-midi à 2 heures. A 1 heure, presque tous les membres de l'opposition occupaient leurs sièges. Dans l'intervalle, des gardes sont arrivés à la Chambre et la perquisition historique, pour voir s'il n'y a pas de la poudre dans les bâtisses du parlement, ainsi que cela se fait maintenant à l'ouverture de chaque Parlement depuis la tentative faite par Guy Fawkes et ses conspirateurs, ripour faire sauter le roi, ses ministres et les membres des deux Chambres à l'ouverture du parlement, le 5 novembre 1605, a été faite rigoureusement.

Quand la Chambre des Lords s'est assemblée avec les cérémonies habituelles, elle a sommé les membres de la Chambre des Communes de venir entendre la lecture de la commission pour le nouveau parlement.

A leur retour à la Chambre des Communes, les membres ont procédé à l'élection d'un speaker.

Tout ce qui se fera aujourd'hui sera purement formel et aucune affaire ne sera traite avant la semaine prochaine.

Le conseil de la reine où le discours du trône sera signé, aura lieu demain à Osborne.

Quand MM Chamberlain et Balfour, chef du parti du gouvernement à la Chambre, ainsi que d'autres membres marquants sont arrivés dans la salle, ils ont été accueillis par des vivats.

M. Gladstone est arrivé un peu après 2 heures et a été l'objet d'une réception plus chaude qu'aux autres. Les membres irlandais se sont levés en corps, en applaudissant et en poussant des vivats prolongés, les libéraux se mêlant aussi à la démonstration.

Quand l'élue se vieillard s'est assis, il a été entouré par un grand nombre de membres de la chambre de tous les partis, tous anxieux de le féliciter et de lui serrer la main.

M. Gladstone semble être complètement rétabli de son indisposition.

Sir Wm Ridley, membre conservateur pour la division Black Pool, de Lancashire, fait la motion que l'honorable Arther Willesly Peel, qui était le speaker de la dernière chambre, soit élu speaker de ce corps.

La motion est seconde par M. Gladstone et adoptée. M. Peel est alors déclaré élu.

Après que la réélection de M. Peel eut été annoncée, M Balfour remarque celui-ci au siège présidentiel. M. Peel prononça une courte allocution et à la fin de ce le ci, la Chambre s'est ajournée jusqu'à demain.

M. H. H. Asquith présentera un amendement au parlement déclarant un manque de confiance dans le gouvernement.

Londres, 4 août—M. H. H. Asquith, membre de la Chambre pour la division Est de Fifeshire, présentera un amendement à l'Adresse en réponse au discours du trône, déclarant un manque de confiance dans le gouvernement.

Cet amendement sera soumis à la Chambre la semaine prochaine, et M. Thomas Burt secondera la motion.

Observations sur la pluie Maire.

Vienne, 4 août—Au cours d'une entrevue qui a eu lieu entre le représentant de la Presse Associée à l'Observatoire de Turkenschanze à Vienne avec l'assistant astronome Hildebrand, celui-ci a dit que des observations minutieuses de la planète Mars ont été faites pendant les nuits du 30 juillet au 2 août inclusivement, par M. Palisa l'assistant astronome en chef et par M. Hildebrand. Vu la proximité de la planète à l'horizon sud, cependant, les résultats des observations n'ont pas été satisfaisants.

La planète a été observée pendant une heure. A un point 52 degrés au-dessus de l'horizon on pouvait voir distinctement des chaînes de neige, s'étendant trente degrés du pôle sud. Immédiatement au-dessous de cette neige on voyait trois grands groupes noirs. Peut être a-t-il M. Hildebrand à son interlocuteur, sont-ce des continents comme notre terre." L'obscurité qui enveloppait la partie inférieure de Mars, néanmoins rendait impossible des observations précises. Le pôle nord et l'équateur étaient complètement obscurs."

Ces observations ont été prises à une heure et demie du matin avec le plus fort télescope dans l'Europe Centrale.

WASHINGTON.

Les commissaires brésiliens au World's Fair.

Washington, D. C., 4 août—Les commissaires brésiliens au World's Fair, ont rendu visite au département d'Etat et sont allés présenter leurs respects au secrétaire Foster, par lequel ils ont été chaudement escortés jusqu'à la Maison-Blanche.

Les dits commissaires ont été formellement présentés au Président Harrison.

Le général Schofield.

Washington, D. C., 4 août—Le général Schofield a eu une conférence aujourd'hui avec le Président, relativement à la participation des troupes aux manœuvres qui doivent avoir lieu à l'inauguration des bâtisses du World's Fair en octobre prochain à Chicago.

Les commissaires haïtiens à l'Exposition de Chicago.

Washington, D. C., 4 août—Les commissaires de Haïti au World's Fair sont partis d'ici pour Chicago.

Ils sont escortés par un représentant du département d'Etat.

L'Hon. A. R. Stevenson.

Washington, D. C., 4 août—Le Législateur de Kentucky, par un vote unanime, a invité M. Stevenson à Frankfort, où il prononcera une courte allocution.

Le World's Fair.

New York, 4 août—Une dépêche de Valparaiso, au *Herald*, annonce que distingués chiliens, membres du Club Bandurrill, ont décidé d'aller à l'exposition Colombienne à Chicago en 1893.

Le consul des Etats-Unis à Valparaiso.

New York, 4 août—Une dépêche spéciale de Panama au *Herald* dit que M McCreary, consul des Etats-Unis à Valparaiso, est arrivé ici avec les restes du matelot Riggan qui a été tué dans l'affaire de l'Itata. Le consul dit les mesures prises par le gouvernement chilien, dans l'affaire du meurtre de Riggan qui a été tué par les Roward, Parillin, Lafayette et Liberté